



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL41-DE



Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

41- DÉSIGNATION DU CANDIDAT RETENU SUITE A L'APPEL À PROJET DE L'ILOT SAINT-JACQUES

La Ville des Herbiers et l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée ont conclu, le 24 novembre 2016, une convention de veille et de maîtrise foncière visant à favoriser la réalisation d'un projet de restructuration d'un îlot en centre-ville dit « Ilot Saint-Jacques- Grande Rue ».

En vertu de cette convention, l'EPF de la Vendée s'engage à assurer des missions de portage foncier pour la réalisation de projets de logements dans le cadre du renouvellement urbain.

L'EPF de la Vendée a organisé une consultation d'opérateurs en collaboration et à la demande de la collectivité afin de céder directement le foncier à un opérateur.

Cette consultation a pour but de mettre en concurrence différents acquéreurs potentiels sur la qualité de leur projet et leur offre financière d'acquisition, afin d'atteindre le prix de revient de l'opération. Il ne s'agit pas d'un appel d'offres au sens du Code de la commande publique, mais d'une consultation dite "appel à projet" (AAP).

L'appel à projet est un outil de démarche collaborative public-privé, à la disposition des personnes morales de droit public, collectivités territoriales, agences de l'Etat ou autorités administratives en vue de la réalisation d'un objectif d'intérêt général.

Il consiste à susciter des initiatives privées, prestation ou projet complet, de la part de tiers intéressés, à sélectionner la proposition la plus adéquate et à apporter un soutien public et partiel à sa mise en œuvre. Ce soutien peut être une subvention, la cession à titre onéreux d'un bien ou sa mise à disposition, l'attribution d'un droit d'occupation domaniale ou d'une autorisation d'urbanisme, la mise en œuvre d'un projet social, environnemental, culturel ou technologique.

Ainsi, les opérateurs ont été mis en concurrence sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'EPF de la Vendée avec la collectivité, qui a été transmis aux opérateurs le 24 octobre 2023. Huit équipes candidates ont répondu à cet appel à projet le 2 février 2024. Après analyse, trois équipes ont été retenues pour une audition en date du 4 avril 2024.

Après étude, rencontre des meilleures offres et validation de la programmation par la municipalité le 27 mai 2024, il est proposé de retenir le projet du groupement des sociétés Bouygues Immobilier, Vendée Habitat, DGA architectures et Résonances pour une cession à charge de 950 000 € HT et la mise à disposition d'un véhicule en auto-partage pendant 2 ans pour les futurs habitants d'une valeur de 30 000 € auprès de l'opérateur Marguerite.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette désignation.

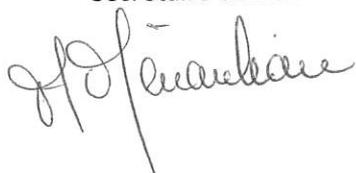
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu la délibération du 14 décembre 2015 pour un « Projet de restructuration d'un îlot en centre-ville-convention de veille foncière avec l'EPF de la Vendée » et ses avenants,
Vu l'extrait de la présentation du candidat retenu ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et grands travaux du 18 juin 2024,
Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- désigne le groupement des sociétés Bouygues Immobilier, Vendée Habitat, DGA architectures et Résonances lauréat de l'appel à projet lancé pour l'îlot Saint-Jacques,
- accepte la cession à charge de 950 000 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUL. 2024